**ATTESTATION SUR L’HONNEUR AGENT COMMERCIAL**

Je soussigné(e), déclare par la présente, ma ferme intention de ne recevoir, de manière directe ou indirecte, aucun fonds, effet ou valeur à l'occasion des opérations de « TRANSACTIONS » que je compte effectuer pour le compte de mon mandant, la société AVINIM TRANSACTION.

En particulier, je suis informé(e) que le fait de recevoir un chèque ou une valeur à l'ordre d'un tiers (vendeur, notaire, société AVINIM TRANSACTION etc.) constitue un acte de maniement de fonds et que le simple fait d'un transit de ce chèque ou de cette valeur, même occasionnel, entre mes mains, me rattacherait à la catégorie des intermédiaires maniant des fonds, au sens des textes et de leur interprétation jurisprudentielle.

En conséquence, je m’engage sur l’honneur à ne pas réaliser de telles opérations.

Par ailleurs, je reconnais ne pas être pas habilité(e) à établir de facture d’honoraires de transaction à destination des clients acheteurs ou vendeurs, ni en mon nom ni en celui de mon mandant la société AVINIM TRANSACTION.

J'ai connaissance que la violation du présent engagement est de nature à remettre en cause la validité de mon contrat de mandataire et que ma responsabilité civile professionnelle et/ou pénale pourra être recherchée.

J’ai connaissance des sanctions pénales encourues par l’auteur d’une fausse attestation.

FAIT POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT.

Fait à le ………/………/………………….

Agent Mandataire du réseau AVINIM TRANSACTION

*\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_*

*Prénom Nom, Signature*

*« Lu et approuvé »*

Rappel de l’article 441-1 du Code Pénal :

Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque

moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée, qui a pour objet ou qui peut avoir

pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques.

Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende.